

Le 07 novembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 7 novembre 2016, de 20 h 00 à 21 H 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Boutellerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère (absente)
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016
7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016
8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016
9. Approbation et autorisation des comptes à payer
10. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
 - 10.1 Résolution pour nommer les représentants à la Régie Inter municipale du service des incendies
 - 10.2 Budget 2017
11. Rapport d'organismes
12. Discours du maire
13. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux
14. Liste des taxes municipales à recevoir en date du 1er novembre 2016
15. Résolution approuvant les travaux de réfection de l'aboiteau St-Louis–St-Denis phase 4
16. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
17. Adjudication – pour le refinancement d'emprunt à long terme, règlement d'emprunt # 279, des frais d'émission par le règlement d'emprunt # 320 et par le financement à long terme du règlement d'emprunt # 319
18. Contrat de collecte des boues de fosses septiques pour les années 2017-2018
19. Approbation des travaux à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – Phase 4
20. Correspondance
21. Autres sujets
22. Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016

Avant son adoption M. le maire informe les élus qu'il y aura lieu d'apporter une correction au point 9 (Rapport d'organismes) au paragraphe identifié par l'intervention de M. Christian Lévesque dans lequel on devrait lire «*le marché de Noël*» plutôt que le marché aux puces.

- 215-2016
- Il est proposé par M. Denis Moreau
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016**
- 216-2016
- Il est proposé par M. Réal Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016**
- 217-2016
- Il est proposé par M. Christian Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.
- 6. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016**
- M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016.
- 7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016**
- M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2016.
- 8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016**
- M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016.
- 9. Approbation et autorisation des comptes à payer**
- 218-2016
- Il est proposé par M. Réal Lévesque
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 67 848,74 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.
- 10. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**
- M. Christian Lévesque informe les membres du conseil qu'une réunion spéciale s'est tenue avec les représentants de chacune des municipalités prenant part à l'entente pour la préparation du budget de la Régie incendie pour l'année 2017.
- Le maire de la municipalité de Mont-Carmel, M. Denis Lévesque a mentionné qu'une conférence de presse se tiendra le 21 novembre prochain afin d'annoncer l'intégration du service d'incendie de Mont-Carmel à la Régie Incendie Kamouraska-Ouest.
- 10.1 Résolution pour nommer les représentants à la Régie Inter municipale du service des incendies**
- 219-2016
- Il est proposé par M. Patrick Dionne
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Christian Lévesque comme représentant de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie et M. Réal Lévesque comme substitut, au conseil d'administration de la Régie inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

10.2 Budget 2017

- CONSIDÉRANT la formation de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest;
- CONSIDÉRANT que ladite régie a adopté, en date du 26 octobre 2016, son budget de fonctionnement pour l'année 2017;
- CONSIDÉRANT 220-2016
EN CONSÉQUENCE que la régie recommande aux municipalités participantes d'adopter ledit budget;
- il est proposé par M. Patrick Dionne
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adopte le budget 2017 de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest.
- La quote-part 2017 pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est de 55 084,42 \$.

11. Rapport d'organismes

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que les fêtes du Noël au cœur du Kamouraska approchent à grands pas. Le feuillet publicitaire sera disponible dans les prochains jours.

12. Discours du maire

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, M. le maire procède à la lecture de son discours (rapport du maire sur la situation financière de la municipalité). Ce rapport fait mention, entre autres éléments, du résultat des états financiers 2015, de certaines données sur la situation financière 2016, de principales réalisations 2016, des orientations générales du prochain budget et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2017-2018-2019. De plus, il dépose la liste des contrats, dont une copie est incluse en Annexe, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus et totalisant au moins 25 000 \$ à un même contractant, accordés depuis le dernier discours du maire sur la situation financière de la municipalité, présentée à la séance ordinaire du Conseil de novembre 2016.

- CONSIDÉRANT l'article 955 du code municipal qui mentionne que la municipalité se doit de distribuer le rapport du maire gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité distribue le rapport du maire à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, gratuitement.

13. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale.

14. Liste des taxes municipales à recevoir en date du 1^{er} novembre 2016

En vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* et afin de s'y conformer, la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet aux membres du Conseil une liste des comptes de taxes municipales à recevoir en date du 1^{er} novembre 2016.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie approuve cette liste telle que soumise et décide qu'advenant le non-paiement de ces taxes, tel que stipulé dans l'avis, lesdits comptes de taxes seront envoyés à la MRC de Kamouraska pour vente pour défaut de paiement de taxes:

222-2016

15. Résolution approuvant les travaux de réfection de l'Aboiteau St-Louis-St-Denis phase 4

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie les travaux de réfection de l'aboiteau St-Louis / St-Denis phase 4 prévus par la MRC de Kamouraska et s'acquittera de la facture qui y sera associée;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux mentionnés ci-haut;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

CONSIDÉRANT que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition;

EN CONSÉQUENCE,
223-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les travaux sur l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – Phase 4.

16. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 6 septembre 2016 du ministre des Transports informant la municipalité d'une subvention maximale de 10 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

224-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que

- La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve les dépenses des travaux exécutés pour l'amélioration du chemin de la Grève est et de la route de l'Église pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.
- Le formulaire à remplir pour le versement de la subvention a été complété et retourné, tel que demandé dans ladite correspondance.

17. Adjudication – pour le refinancement d'emprunt à long terme, règlement d'emprunt # 279, des frais d'émission par le règlement d'emprunt # 320 et par le financement à long terme du règlement d'emprunt # 319

IL EST PROPOSÉ PAR M. CHRISTIAN LÉVESQUE,

APPUYÉ PAR M. RÉAL LÉVESQUE,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS :

225-2016

QUE la Municipalité de Saint-Denis-De-La Bouteillerie accepte l'offre qui lui est fait de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016 au montant de 1 011 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 279, 320 et 319. Ce billet est émis au prix de **100,00 CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

112 500 \$	2,06 %	15 novembre 2017
-------------------	---------------	-------------------------

115 200 \$	2,06 %	15 novembre 2018
117 900 \$	2,06 %	15 novembre 2019
120 600 \$	2,06 %	15 novembre 2020
544 900 \$	2,06 %	15 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 07
NOVEMBRE 2016**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE _____

JEAN DALLAIRE, MAIRE

ANNE DESJARDINS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie souhaite emprunter par billet un montant total de 1 011 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
279	395 700 \$
279	475 400 \$
320	17 400 \$
319	122 600 \$

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

226-2016

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-HÉLÈNE DUMAIS,

APPUYÉ PAR M. RÉAL LÉVESQUE,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 011 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 279, 320 et 319 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 15 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	112 500 \$
-------------	-------------------

2018	115 200 \$
2019	117 900 \$
2020	120 600 \$
2021	123 600 \$ (à payer en 2021)
2021	421 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 279 et 319, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 07
NOVEMBRE 2016**

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE _____

JEAN-DALLAIRE, MAIRE

ANNE DESJARDINS, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

18. Contrat de collecte des boues de fosses septiques pour les années 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a invité deux (2) entrepreneurs à soumissionner pour la vidange des fosses septiques pour les années 2017 et 2018 ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions est :

Pour l'année 2017

- 9157-0044 Québec inc.
(Camionnage Alain Benoît) 155,05 \$ par fosse, avant taxes

- Campor Environnement inc. 152,00 \$ par fosse, avant taxes

Pour l'année 2018

- 9157-0044 Québec inc.
(Camionnage Alain Benoît) 156,00 \$ par fosse, avant taxes

- Campor Environnement inc. 152,95 \$ par fosse, avant taxes

227-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accorde à Campor Environnement inc. le contrat de collecte, transport, disposition et traitement des boues de fosses septiques pour les années 2017 et 2018, et autorise la directrice générale et le maire à procéder à la signature de l'entente.

19 . Correspondance

19.1 MAMOT

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2017.

Compensation tenant lieu de taxes pour l'École pour un montant reçu de 1 271 \$.

19.2 CPTAQ

Décision de la CPTAQ dans le dossier de prolongement de la rue Raymond.

19.3 MRC de Kamouraska

Adoption du règlement 196 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

19.4 Comité des Fêtes du 175^e de Saint-Denis

Le comité de financement des fêtes remercie la municipalité pour sa participation.

19.5 École Destroismaisons

Demande d'adhésion – année 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une correspondance datée du 3 octobre 2016 afin de renouveler son adhésion;

228-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion avec l'École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2016-2017.

19.6 Centraide KRTB-Côte-du-Sud

Campagne Centraide 2016 au Kamouraska

CONSIDÉRANT que Centraide est un organisme qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion;

CONSIDÉRANT que grâce à Centraide ce sont 12 œuvres de bienfaisance qui sont soutenues, dont : les personnes âgées en perte d'autonomie, de

jeunes et de femmes victimes d'abus de toutes sortes, de familles et de personnes à très faible revenu, de gens vivant des problèmes de santé physique ou mentale;

CONSIDÉRANT

que pour atteindre l'objectif de 95 000 \$ que s'est fixé l'organisme cette campagne est présentement en cour;

EN CONSÉQUENCE,
229-2016

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire don d'un montant de 100 \$ afin de soutenir la cause de Centraide KRTB-Côte-du-Sud.

20. Autres sujets

M. Christian Lévesque demande qu'une intervention soit faite auprès du MTMDET suite a un accident qui s'est produit en fin de semaine dernière sur le pont à l'intersection du rang du Bras et de la route 287. Il demande qu'on ait le rapport de la Sûreté du Québec afin de vérifier la cause de l'accident.

M. Jean Dallaire demande à la municipalité de participer au souper du Noël au cœur du Kamouraska qui se tiendra le 26 novembre prochain. Que des élus(es) et employées puissent être présents.

230-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité achète 8 billets pour le souper du Noël au cœur du Kamouraska au coût de 35 \$ chacun.

21. Période de questions

M. Hervé Bérubé informe les membres du conseil qu'il a fait, au printemps, une demande afin qu'un nettoyage de fossé (couper des branches) soit fait sur la rue Raymond (passé la rue Labrie jusqu'au Centre de Plein-Air), mais que le nettoyage n'a toujours pas été fait.

Mme Germaine Garon s'informe auprès des membres du conseil si le trottoirs le long de la route 132 vont faire l'objet de travaux.

M. le maire lui répond que cette intervention fera partie des négociations avec le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en relation avec la réalisation des travaux de collecte et de traitement des eaux usées.

M. Louis-J. Desjardins informe les membres du conseil que lors des travaux sur la rue Raymond son entrée a été utilisée pour stationner de la machinerie lourde et a été laissée en mauvais état.

Il demande que du gravier y soit étendu, mais ne veut pas que ce soit la municipalité qui paie pour ces réparations.

22. Clôture et levée de la séance

231-2016

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 10.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	118,41 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	978,44 \$
BIONEST	270,89 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	80,47 \$
BUREAU EN GROS	44,14 \$
CAISSE DU CENTRE DE KAMOURASKA	212,56 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	780,00 \$
COMITÉ DES FÊTES DU 175 ^{ème} DE SAINT-DENIS	76,00 \$
CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA INC	23 033,61 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	459,00 \$
EAU LIMPIDE	27,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 059,96 \$
FONDATION DES SOINS PALLIATIFS ANDRÉ CÔTÉ	60,00 \$
FONDS DES REGISTRES	111,50 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00 \$
GROUPE CAMERON	136,59 \$
GROUPE DYNACO BMR	16,99 \$
JALBERTECH	699,63 \$
LES CONSTRUCTIONS H.D.F. INC	4 183,41 \$
MAJELLA VAILLANCOURT INC	3 546,98 \$
MARCHÉ DE LA BOUTELLERIE	46,94 \$
MRC DE KAMOURASKA	5 323,04 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	94,69 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 441,79 \$
RÉNOVATION F.G.K.	2 325,00 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC.	7,74 \$
SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES INC.	574,88 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	211,44 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	613,97 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 236,36 \$
	SOUS-TOTAL 55 366,31 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE OCTOBRE 2016

SALAIRES (OCTOBRE, 2016)	5 713,44 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2016)	2 497,77 \$
CONCIERGERIE	1 250,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	243,54 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 431,31 \$
FRAIS BANCAIRE	190,17 \$
	SOUS-TOTAL 12 482,43 \$

GRAND-
TOTAL

67 848,74 \$

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière , certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2016 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 7 NOVEMBRE 2016

Annexe

Résolution

218-2016

Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire trésorière